RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2R FOODCOURT
Société à responsabilité limitée
au capital social de 10 000,00 €
1889 ROUTE DE LA ZA DE LA GRAVE
06510 CARROS
En cours de constitution au RCS de Grasse

DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 22 OCTOBRE 2026

Les soussignés :

La société "APERTURE HOLDING"

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 142 500 euros,

ayant son siège social [redacted]

immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 131 110 116,

représentée par Monsieur TANGUY ROUBINET en qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes.

La société "HFR7"

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 142 500 euros,

ayant son siège social [redacted]

immatriculée au RCS de TOULON sous le numéro 131 113 789,

représentée par Monsieur FLORIAN RUSSO en qualité de Président dûment habilité à l'effet des présentes.

Détenant ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social de la Société 2R FOODCOURT, et agissant en cette qualité, ont statué sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Création d'une Société à responsabilité limitée ;
- Nomination de Monsieur FLORIAN RUSSO en qualité de Gérant ;
- Nomination de Monsieur TANGUY ROUBINET en qualité de Gérant ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Ont décidé ce qui suit à l'unanimité :

PREMIÈRE DÉCISION

Constitution de la Société

Les associés décident de constituer une Société à responsabilité limitée, régie par les dispositions légales et réglementaires applicables ainsi que par les statuts adoptés aux termes du présent acte.

Les principales caractéristiques de la Société sont les suivantes :

Dénomination sociale : 2R FOODCOURT

Capital social : 10 000 €

Parts Sociales composant le capital social : 1 000

Siège social : [redacted]

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

L'objet social de la Société est le suivant :
La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- L'exploitation de tous établissements de restauration, sous toutes ses formes, notamment restaurant, snack, food box, pizzeria, traiteur, salon de thé, débit de boissons, bar, restauration rapide, restauration traditionnelle, vente de boissons alcoolisées et non alcoolisées dans le respect de la réglementation applicable ;
- La vente sur place, à emporter, en livraison, en ligne ou par tout autre moyen de commercialisation de produits alimentaires, boissons et de tous produits liés à ces activités ;
- L'organisation, la promotion et l'exploitation de manifestations, événements, réceptions, animations, foires, salons, séminaires, spectacles et toutes activités événementielles ;
- L'activité d'entrepreneur de spectacles vivants, dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- La location, la mise à disposition et l'exploitation d'emplacements, espaces, stands, équipements, matériels et installations destinés à l'accueil du public, à la restauration, à l'événementiel ou à toute activité connexe ;

- La vente de tous produits, marchandises, accessoires, objets dérivés et prestations se rapportant directement ou indirectement aux activités ci-dessus.

Et plus généralement :

- La création, l'acquisition, la cession, la prise à bail, la location, la prise ou la mise en location-gérance, l'installation et l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, entreprises ou activités se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation, la concession, la cession ou la valorisation de tous brevets, marques, licences, procédés, savoir-faire, droits de propriété intellectuelle ou industrielle se rapportant aux activités de la Société ;
- La participation directe ou indirecte de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises, sociétés, groupements ou opérations financières, commerciales, industrielles, artisanales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire, connexe ou

complémentaire ;
- Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, artisanales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

La Société pourra agir directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, seule ou en participation, association, groupement, société ou autrement, et réaliser sous quelque forme que ce soit toutes opérations entrant dans son objet social.

DEUXIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur FLORIAN RUSSO en qualité de Gérant

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur FLORIAN RUSSO, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en tant que Gérant.

Monsieur FLORIAN RUSSO exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Monsieur FLORIAN RUSSO de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur FLORIAN RUSSO a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

TROISIÈME DÉCISION

Nomination de Monsieur TANGUY ROUBINET en qualité de Gérant

La Collectivité des Associés décide de nommer Monsieur TANGUY ROUBINET, né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted] en tant que Gérant.

Monsieur TANGUY ROUBINET exercera ses fonctions sans limitation de durée.

La Collectivité des Associés décide de fixer la rémunération de Monsieur TANGUY ROUBINET de la manière suivante :

- Le mandataire ne percevra aucune rémunération mais pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette rémunération demeurera inchangée jusqu'à nouvelle décision, conformément aux dispositions statutaires ou réglementaires applicables.

Monsieur TANGUY ROUBINET a fait savoir par avance qu'il acceptait les fonctions de Gérant, et qu'il remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour l'exercice de son mandat.

QUATRIÈME DÉCISION

Adoption des statuts et constatation de la souscription

Les soussignés ont adopté les statuts présentés et ont matérialisé leurs engagements par un apport total, respectivement :

Souscripteur	Type d'apport	Parts sociales souscrites	Montant souscrit
APERTURE HOLDING	Numéraire	500	5 000,00 €
HFR7	Numéraire	500	5 000,00 €
	TOTAL	**1 000**	**10 000,00 €**

CINQUIÈME DÉCISION

Pouvoirs

La Collectivité des Associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal, ainsi qu'à toute personne spécialement habilitée à cet effet, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales, réglementaires, administratives ou de publicité consécutives aux décisions qui précèdent.

À cet effet, un original des présentes est remis au Gérant qui le reconnaît.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à CARROS,

le 22 octobre 2026.

[redacted]

La société APERTURE HOLDING, représentée par Monsieur TANGUY ROUBINET

[redacted]

La s [redacted] **SO**

[redacted]